



DECISION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Cantal à la Hauteur de vos projets – volet Conseil départemental du Cantal.

Demande de subvention

Le Président du Conseil départemental,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 21CD02-12 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations générales du Conseil départemental au Président ;

Considérant le programme opérationnel régional FEDER/FSE+/FTJ de la Région Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027, Priorité 7 Massif Central, Objectif Stratégique 5 Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tous les types de territoires et des initiatives locales, Objectif spécifique 5.2 Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines, Type d'action 7.5.2.6 Promouvoir et développer l'attractivité ;

DECIDE

Article 1^{er} : de solliciter une aide financière auprès de l'Europe, au titre du FEDER de la Région Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027, Priorité 7, Objectif Stratégique 5, Objectif spécifique 5.2, Type d'action 7.5.2.6 pour mener à bien le programme d'action du Conseil départemental intitulé Le Cantal à la Hauteur de vos projets - volet Conseil départemental du Cantal conformément au tableau ci-dessous :

Coût du projet présenté :

- **19 000,00 € HT** de prestation externe pour la refonte complète du site internet Cantalauvergne.com
- **120 000,00 € HT** de prestation externe pour une campagne nationale de notoriété
- **164 810,88 €** de dépenses de personnel pour l'accompagnement des porteurs de projet, la mise en œuvre des actions et la mise en réseau des partenaires dans le cadre du programme multipartenarial Le Cantal à la Hauteur de vos projets
- **24 721,63 €** (forfait 15 % des frais de personnel directs pour les dépenses indirectes : frais de structure, frais de déplacement...)

Organisme ou collectivité apportant une aide financière	Montant subventionnable HT	Forme et taux de l'aide (avance ou subvention)	Montant de la contribution attendue
FEDER Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027	328 532,51 €	60%	197 119,51 €

Conseil départemental du Cantal

28 avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex

Tél : 04 71 46 20 20 - Fax : 04 71 46 21 42

cantal.fr

Article 2 : il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'Assemblée départementale.

Fait à Aurillac, le - 9 OCT. 2023

Le Président du Conseil départemental



Bruno FAURE